

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2024 A 19 H

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique le 7 mars 2024 en mairie, sous la présidence de madame Claire THEVENIAU, maire de Puceul.

Vote du compte administratif et du compte de gestion 2023

• Budget Principal

Les résultats de l'exercice 2023, par section, s'établissent ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement	Excédent de 442 205.46 €
Section d'investissement	Excédent de 215 039.97 €

Le conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 d'un montant de 442 205.46 €, a décidé à l'unanimité :

- D'affecter la somme de 83 000 € en réserve,
- De reporter la somme de 359 205.46 € en section de fonctionnement du budget primitif 2024

• Budget annexe Assainissement

Les résultats de l'exercice 2023, par section, s'établissent ainsi qu'il suit :

Section d'exploitation	Excédent de 59 585.42 €
Section d'investissement	Excédent de 20 946.09 €

Le conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 d'un montant de 59 585.42 €, décide à l'unanimité, de reporter cette somme en section d'exploitation du budget primitif 2024.

Projet de convention de gestion d'un rucher aux Mares Claires avec le CETA 44

Le Conseil Municipal décide de signer un partenariat de 3 ans renouvelable avec le Centre d'Etude Technique Apicole de Loire-Atlantique (CETA44), et d'acheter 3 ruches qui seront installées sur le site des Mares Claires. Un apiculteur adhérent sera nommé référent technique du rucher et sera en charge du suivi des ruches et de la récolte du miel, propriété de la mairie. La Commune versera une contribution de 2 500 € en 2024 pour l'achat du matériel et des essains puis 1 500 € par an en 2025 et 2026.

Vu pour être affiché et publié dans les conditions règlementaires habituelles.

Le Maire,
Claire THEVENIAU